Le Patriote

Volume 11 — Numéro 8 — Août 2021

LA RÉCOLTE : UN MARCHÉ AGROALIMENTAIRE MOBILE DISPONIBLE À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

À partir du mois d'août 2021, *La Récolte -Marché agroalimentaire* – sillonnera la Vallée-du-Richelieu et s'arrêtera au Bureau municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, et ce, tous les jeudis de 15 h 30 à 18 h.

Ainsi, les citoyens et les citoyennes qui le voudront pourront se procurer des fruits et légumes cultivés localement et des produits de niche à prix abordables. Ce marché alimentaire saisonnier desservira la Municipalité de août à octobre et permettra à la population d'en apprendre plus sur les produits qu'ils achètent, puisqu'une des missions de *La Récolte* est de démocratiser la production de produits frais locaux et de leurs dérivés.

Plus qu'un simple marché favorisant l'achat local, La Récolte est une entreprise d'économie sociale qui vise à mettre à la portée de tous et principalement des population rurales, des aliments qui pourraient être autrement difficilement accessibles.

Fruit d'une concertation réunissant des partenaires clés, cette initiative vise à réduire l'insécurité alimentaire et l'exclusion sociale tout en faisant rayonner la production et le savoir-faire des producteurs et des productrices de la région. Les responsables du projet sont les principaux acteurs du milieu concernés par les enjeux liés à la sécurité alimentaire, soit : la Municipalité régionale de Comté (MRCVR), la Corporation de développement communautaire (CDCVR) et la Table de solidarité alimentaire de la vallée (TSA).

Dans cette édition :

- NOUVELLES EN BREF !
- DES POMPIERS INSCRITS AU DÉFI GRATTE-CIEL
- DES NOUVELLES DE LA FABRIQUE
- LA GRANDE TRAPPE DANS TON OREILLE
- ATELIERS MULTIMÉDIAS AVEC LA SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES
- CALENDRIER
- PISCINES : MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION

Saint-Charles sur-Richelieu
Une histoire de famille!

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu, Qc,
J0H 2G0
www.saint-charles-sur-richelieu.ca
Tel. 450.584.3484

Le bureau municipal est de nouveau ouvert à la population selon les heures habituelles soit : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le bureau est fermé le vendredi.

Lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 4 août en présence des élus et de citoyens, le conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le budget relié aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 7 novembre prochain partout au Québec. Ce budget totalise des dépenses de 19 000 $ incluant la rémunération du personnel électoral et le matériel requis pour l'exercice de cette activité démocratique.

De plus, le conseil permet qu'un projet de réfection de la patinoire située au Parc des Six-Comtés soit soumis au Ministère de l'éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Advenant le cas où la Municipalité recevrait l'aide demandée pour réaliser cette réfection, elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement qui pourrait être générée par le projet .

Marc Lavique, Maire

Les pompiers effectueront les inspections annuelles des propriétés situées sur le Chemin des Patriotes, le Croissant l'Heureux, le Croissant Desautels. Les demeures du 65 Chemin des Patriotes seront également inspectées.

Les inspections débuteront dans la semaine du 15 août et seront faites dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Merci de votre collaboration.

La Fabrique vous informe:

SITUATION COVID ZONE VERTE

Tel qu'annoncé par la Santé publique, les lieux de culte sont désormais autorisés à accueillir 85 personnes entre leurs murs. Lors de la réception des condoléances à l'église, un roulement de 50 personnes est autorisée Pour information : 438 397-3466.

Il reste encore quelques billets pour le spectacle bénéfice au profit de la Fabrique. À cette occasion, le duo «Deux Frères» se produira à l'église le 6 novembre à 20 h. Pour vous procurer des billets : Fabrique Saint-Charles au 450-584-2632 ou au 438-397-3466 ou encore au Dépanneur Marché de la Traverse 450-584-2642

Disponible aussi en contactant : Nathalie au 514-503-9251 ou Gil au 514-705-1860

Merci de votre compréhension.

UNE ÉXPÉRIENCE OÙ IL FAUT OUVRIR TOUTE GRANDE… L'OREILLE !

Cet été, les oreilles charlerivaines et celles des voyageurs de passage à Saint-Charles-sur-Richelieu seront les plus choyées qui soit ! La Grande Trappe, arts de la parole, un organisme culturel basé à Saint-Charles offre 6 parcours de contes inédits, dont les chapitres se téléchargent sur l'appareil mobile de celui qui écoute. Ainsi, en se baladant d'une station d'écoute à l'autre, le promeneur découvre ou redécouvre des aspects de la Municipalité sous un angle novateur et original. Attention cependant de ne pas céder à la tentation de se déplacer à pieds avec des écouteurs qui coupent les sons environnants (privation sensorielle). Deux secteurs sont à parcourir : le secteur Village, et le secteur Amyot, lequel peut être agréablement visité en utilisant les vélos électriques Bewegen, disponibles en location via le site reseau.bewegen.com

Ce projet, lancé le 22 juillet dernier au Parc des Patriotes, reçoit d'une part l'aide financière du Gouvernement du Québec et de la MRCVR dans le cadre de l'entente de développement culturel, et d'autre part, un soutien financier de la Caisse Desjardins de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire. La Municipalité participe également à la réussite du projet via une aide versée grâce au programme Initiative citoyenne.

La carte complète des parcours ainsi que les liens d'écoute, pour ceux et celles qui ne pourraient se déplacer pour vivre l'expérience in situ, sont disponibles sur le Site internet de la Municipalité.

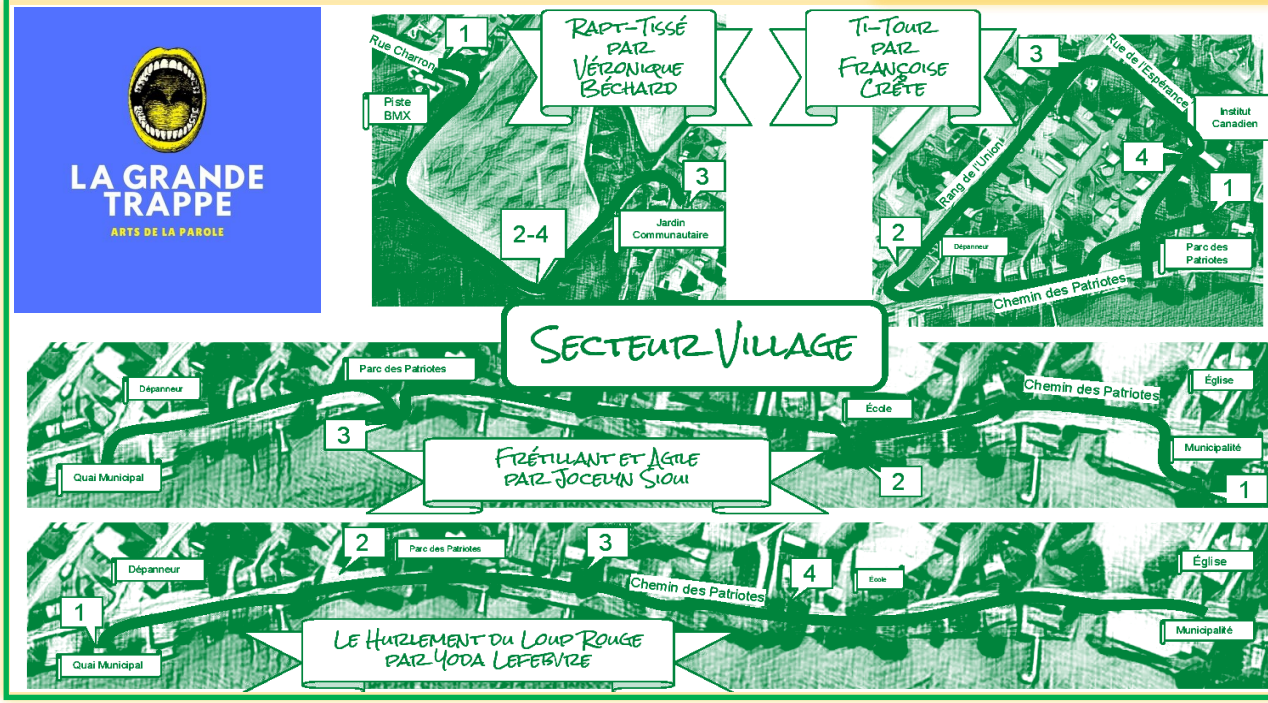

UNE OFFRE EXCLUSIVE :

La Municipalité offre à ses citoyens et artistes ayant un intérêt pour le multimédia l'occasion de participer à la création d'une fresque lumineuse ayant pour thème :

La Culture sous toutes ses formes

Les ateliers seront animés par la Société des Arts Technologiques et offerts gratuitement à un nombre limité de participants durant le mois de septembre. L'horaire et les modalités d'inscription seront transmis à la population via la Programmation d'activités d'automne, distribuée dans la prochaine édition du journal.

Le vidéo mapping ou mapping architectural est une forme de spectacle en plen air, dans lequel une projection de vidéos vient animer, avec le concours d'effets audiovisuels, des façades en une succession de tableaux narratifs de façon à raconter une histoire. Grâce à des logiciels spécifiques, les participants aux ateliers pourront combiner des animations vidéos à la modélisation de volumes pour créer, avec l'aide des artistes de la SAT, de spectaculaires trompe-l'œil digitaux.

Rendu possible grâce à une subvention du Ministère de la Cuture et des Communications du Québec dans le cadre du programme Appropriation de la culture par le biais du numérique en Montérgie, la projection du produit final, issue des ateliers de création, sera présentée en octobre sur la devanture de l'église lors d'une soirée spéciale où la population sera invitée à venir saluer la créativité des participants.

CALENDRIER DU MOIS

Collecte matières résiduelles :
16 août

Collecte matières organiques :
10-17-24-31 août

Collectes matières recyclables :
11 et 25 août

Souper soccer :
26 août en soirée

Collecte des encombrants :
sur rendez-vous le 16 août

Séance du conseil municipal :
1er septembre à 19h30

PISCINES RÉSIDENTIELLES : FIN DU DROIT ACQUIS

Afin de mettre en application les recommandations des coroners visant à réduire les risques de noyades chez les jeunes enfants, le Gouvernement du Québec a apporté d'importantes modifications au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juillet dernier.

Si le principal changement concerne les piscines construites avant novembre 2010, (celles-ci sont maintenant tenues de se conformer aux mesures de protection prévues au règlement) les piscines installées depuis le 1er juillet 2021 doivent, quant à elles, répondre aux nouvelles exigences prévues au Règlement. Les propriétaires de piscines construites avant novembre 2010 auront deux ans pour rendre leur piscine conforme. Les inspections visant l'application du règlement reviennent à la Municipalité. Pour connaître tous les détails : https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite